

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2004-029</b>		Diffusion : <b>A</b>	Date d'émission : <b>18 février 2004</b>	Page : <b>1/2</b>
	Direction générale de l'aviation civile France	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : <input checked="" type="checkbox"/> pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. <input type="checkbox"/> en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Edition du GSAC	<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>Néant</b>			
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>TURBOMECA</b>		Type(s) de matériel(s) : <b>Turbomoteurs ASTAZOU XIV</b>			
Certificat(s) de type n° <b>M3</b> Fiche(s) de données n° <b>M3</b>					
Chapitre ATA : <b>72</b>	Objet : <b>Moteur - Roue axiale 2ème étage du compresseur</b>				

### 1. APPLICABILITE :

La présente consigne de navigabilité est applicable aux turbomoteurs ASTAZOU XIV B et ASTAZOU XIV H utilisés ou ayant été utilisés avec un silencieux d'entrée d'air.

### 2. RAISONS :

Plusieurs cas de rupture de pale de la roue axiale 2<sup>ème</sup> étage du compresseur ont été constatés en utilisation. Ces ruptures ont été attribuées à la propagation d'une crique de fatigue vibratoire sous l'effet d'une sollicitation aérodynamique générée par un silencieux Réf 341A54-1004 dont le positionnement angulaire sur le carter d'entrée d'air n'était pas en conformité avec la consigne de montage définie par EUROCOPTER.

EUROCOPTER a diffusé aux utilisateurs une information rappelant cette consigne.

Les moteurs ayant fonctionné avec un silencieux dont le positionnement angulaire n'était pas conforme avec la consigne de montage d'EUROCOPTER sont susceptibles de comporter des pales criquées. Ce type de crique amorcée sur une pale de la roue axiale du compresseur peut conduire à la rupture de la pale et à un arrêt en vol du moteur.

### 3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Sauf si déjà effectuées, les actions suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de cette CN :

#### 3.1. Vérification du silencieux d'entrée d'air

Avant le prochain vol, pour les moteurs actuellement utilisés avec un silencieux d'entrée d'air, vérifier que la position angulaire du plan de joint des 2 demi-coquilles d'entrée d'air, par rapport à l'horizontale, est conforme à la consigne de montage définie par la Carte de Travail d'EUROCOPTER Réf. 71-30-401 pour l'ASTAZOU XIV B ou la Carte de Travail d'EUROCOPTER Réf. 71-61-401 pour l'ASTAZOU XIV H.

	<p align="center"><b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2004-029</b></p>	<p>Diffusion : <b>A</b></p>	<p>Date d'émission : <b>18 février 2004</b></p>	<p>Page : <b>2/2</b></p>
--	--	---------------------------------	---	------------------------------

### 3.2. Contrôle de l'absence de crique

Dans les 50 heures de vol ou 6 mois (première échéance atteinte) :

**3.2.1.** Dans le cas où le moteur a fonctionné avec un silencieux dont le positionnement angulaire n'était pas conforme à la consigne de montage définie dans le § 3.1., contrôler l'absence de crique au pied des pales de la roue axiale 2<sup>ème</sup> étage du compresseur conformément au Service Bulletin Alerte n°A283 72 0800.

**3.2.2.** Contrôler également l'absence de crique au pied des pales de la roue axiale 2<sup>ème</sup> étage du compresseur si, avant la date d'entrée en vigueur de la présente consigne de navigabilité, il a été constaté que le moteur a fonctionné avec un silencieux d'entrée d'air dont le positionnement angulaire n'était pas conforme à la consigne de montage citée dans le § 3.1.

### 4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Service Bulletin Alerte TURBOMECA n° A283 72 0800.

### 5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

28 février 2004.

### 6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

Support Opérateurs ASTAZOU XIV  
TURBOMECA  
40220 TARNOS - France  
Téléphone : 33 (0)5 59 74 40 32 (ou 40 71)  
Fax : 33 (0)5 59 74 45 15 (ou 45 16)

### 7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-1046 du 10 février 2004.